

Contrat de vente de véhicule

AUTO

SCOUT 24

Vendeur

Nom	Date de naissance
Prénom	Numéro de téléphone
Adresse du domicile	Le vendeur est le propriétaire légal du véhicule <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non
NPA / localité	

Acheteur

Nom	Date de naissance
Prénom	Numéro de téléphone
Adresse du domicile	
NPA / localité	

Véhicule

Marque	N° châssis
Modèle/Type	N° matricule
Carrosserie (limousine, break, cabriolet, ...)	Réception par type
	1 ^{re} mise en circulation
Couleur	Nombre de kilomètres
Cylindrée	Date du dernier contrôle technique
Puissance	Date du prochain service antipollution
Boîte de vitesse	

La plupart de ces données figurent sur le permis de circulation de votre véhicule.

Prix de vente en CHF

Options (par ex. climatisation) ou équipement supplémentaire (par ex. pneus d'hiver):

Données supplémentaires sur le véhicule

Le véhicule a-t-il circulé sans accidents (hormis dommages mineurs tels que rayures ou bosses de stationnement)? oui / non

Remarques

Les défauts du véhicule sont connus? oui / non

Remarques

Le carnet de service est disponible et rempli correctement? oui / non

Remarques

Dispositions générales

Garantie

- Toute garantie est exclue dans la mesure où cela est autorisé par la loi, et notamment toute action en réhabilitation ou en réduction du prix.
- Deux ans de garantie conformément à l'art. 210 CO.
- Autre

Paiement

- En espèces au moment de la remise du véhicule
- Autres moyens de paiement

Remise du véhicule

Date de la remise

Lieu de la remise

Droit applicable

Pour le reste, les dispositions légales sur le contrat de vente (art. 184 ss CO) s'appliquent.

Clause salvatrice

Dans le cas où une disposition du présent contrat s'avérerait caduque, c'est la réglementation légale qui la remplace. Les autres dispositions du contrat restent en vigueur.

Vendeur

Lieu / date

Signature

Acheteur

Lieu / date

Signature